

ANIMATION SCIENTIFIQUE
La gestion des risques chimiques et biologiques
Du savoir au savoir-faire
Montréal, 8 novembre 2012

Les obligations juridiques dans la gestion des risques



Thérèse Leroux, B.Sc., Ph.D., LL.B.
Centre de recherche en droit public
Université de Montréal

Les obligations juridiques dans la gestion des risques

Plan de la présentation

- 1.- Rôle symbolique du droit**
- 2.- Encadrement normatif**
- 3.- Mécanismes de prévention**
- 4.- Exemples** * risques avérés
* risques théoriques



Les obligations juridiques dans la gestion des risques

1.- Rôle symbolique du droit

1.- MORALE

* **CE QUI DEVRAIT ÊTRE**

2.- DROIT

* **CE QUI DOIT ÊTRE**

Les obligations juridiques dans la gestion des risques

2.- Encadrement normatif

LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL ***(L.R.Q., c.S-2.1)***

- . Multiples règlements (36) dont le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (c. S-2.1, r.13)**
- . Codes de pratiques (document administratif)**



Les obligations juridiques dans la gestion des risques

2.- Encadrement normatif



LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
(L.R.Q., c.S-2.1)

Message d'importance majeure

Loi d'ordre public (art. 4)

Sanctions (art. 236-237)

Les obligations juridiques dans la gestion des risques

2.- Encadrement normatif



LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
(L.R.Q., c.S-2.1)

Objectif ultime (art. 2)

**“ Éliminer à la source même des dangers
pour la santé, la sécurité et l’intégrité physique
des travailleurs. ”**

Les obligations juridiques dans la gestion des risques

2.- Encadrement normatif



LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
(L.R.Q., c.S-2.1)

Obligations générales de l'employeur (art. 51)

“ L'employeur **doit** prendre les mesures **nécessaires** pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur;...” ”

Les obligations juridiques dans la gestion des risques

2.- Encadrement normatif



LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (L.R.Q., c.S-2.1)

Obligations générales de l'employeur (art. 51)

“ Il doit notamment :

5^o utiliser les méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur;...
”

Les obligations juridiques dans la gestion des risques

2.- Encadrement normatif



LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (L.R.Q., c.S-2.1)

Obligations générales de l'employeur (art. 51)

“ Il doit notamment :

8^o s'assurer que l'émission d'un **contaminant ou l'utilisation d'une matière dangereuse ne porte atteinte à la santé ou la sécurité de quiconque sur un lieu de travail; ... ”**

Les obligations juridiques dans la gestion des risques

2.- Encadrement normatif



LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
(L.R.Q., c.S-2.1)

Définition de contaminant (art. 1)

“ Une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la santé ou la sécurité des travailleurs. ”

Les obligations juridiques dans la gestion des risques

2.- Encadrement normatif



LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (L.R.Q., c.S-2.1)

Obligations générales de l'employeur (art. 51)

“ Il doit notamment :

**9^o informer adéquatement le travailleur sur les risques reliés à son travail et lui assurer la formation, l'entraînement et la supervision appropriés ... ;
...”**

Les obligations juridiques dans la gestion des risques

2.- Encadrement normatif



LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

(L.R.Q., c.S-2.1)

Obligations générales de l'employeur (art. 51)

“ Il doit notamment :

11^o fournir gratuitement au travailleur tous les moyens et équipements de protection individuels choisis par le comité de santé et sécurité... et s'assurer que le travailleur, à l'occasion de son travail, utilise ces moyens et équipements; ... ”

Les obligations juridiques dans la gestion des risques

3.- Mécanismes de prévention

LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
(L.R.Q., c.S-2.1)

Mécanismes d'aide à la gestion des risques

- . Programme de prévention (art. 58-59)**
Règlement sur le programme de prévention c. S-2.1, r.10
- . Comité de santé et de sécurité (art. 78)**
- . Représentant à la prévention (art. 90)**

Les obligations juridiques dans la gestion des risques

3.- Mécanismes de prévention

LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

(L.R.Q., c.S-2.1)

Obligations de l'employeur (art. 58-59)

“ L'employeur ... doit faire en sorte qu'un **programme de prévention** ... soit mis en application ... ”

“ ... a pour objectif d'éliminer à la source même les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. ”

Les obligations juridiques dans la gestion des risques

4.- Exemples * Risques avérés

RISQUES BIOLOGIQUES

*** Agents infectieux**
(virus, parasites, champignons, moisissures, bactéries, plantes, insectes, oiseaux, animaux, humains)

*** Agents allergènes**
(pollen, venin d'insectes, acariens, poils et salives d'animaux, etc.)



Les obligations juridiques dans la gestion des risques

4.- Exemples * Risques avérés

RISQUES BIOLOGIQUES **Démarche de prévention**

- **Organisation de la prévention**
- **Méthodes de travail sécuritaires**
- **Moyens et équipements de protection**
- **Formation et information**
- **Vaccination préventive**
- **Plan d'action post exposition**



CSST, Guide de gestion des risques biologiques à l'intention des groupes visés par le programme d'intervention intégré sur les risques biologiques, 2003.

Les obligations juridiques dans la gestion des risques

4.- Exemples * Risques avérés

RISQUES BIOLOGIQUES

**Démarche de prévention
face aux microbes**



LAVAGE DES MAINS



Les obligations juridiques dans la gestion des risques

4.- Exemples * Risques avérés



RISQUES BIOLOGIQUES

LAVAGE DES MAINS

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (art. 163) Produits destinés à assurer l'hygiène : Dans les salles de toilette, les produits suivants doivent être mis à la disposition des travailleurs :

- 1° du savon ou une autre substance nettoyante;**
- 2° des serviettes de papier, des séchoirs à mains ou des essuie-mains enroulables;**
- 3° dans tous les cas où des serviettes de papier sont utilisées, des paniers destinés à recevoir les serviettes après usage.**

Les obligations juridiques dans la gestion des risques

4.- Exemples * Risques avérés



RISQUES BIOLOGIQUES LAVAGE DES MAINS



Six étapes bien orchestrées pour l'application des solutions moussantes ou des solutions hydro-alcooliques sur les mains



Les obligations juridiques dans la gestion des risques

4.- Exemples * Risques avérés



RISQUES CHIMIQUES

- **Matières dangereuses (nocives, toxiques, corrosives)**
- **Matières combustibles, inflammables, comburantes, explosives**
- **Gaz, fumées, liquides, solides, brouillard**
- **Poussière, fibres, etc.**

Les obligations juridiques dans la gestion des risques

4.- Exemples * Risques avérés

RISQUES CHIMIQUES

Démarches de prévention : signalisation



Les obligations juridiques dans la gestion des risques

4.- Exemples * Risques avérés

RISQUES CHIMIQUES

Démarches de prévention : Changement d'air

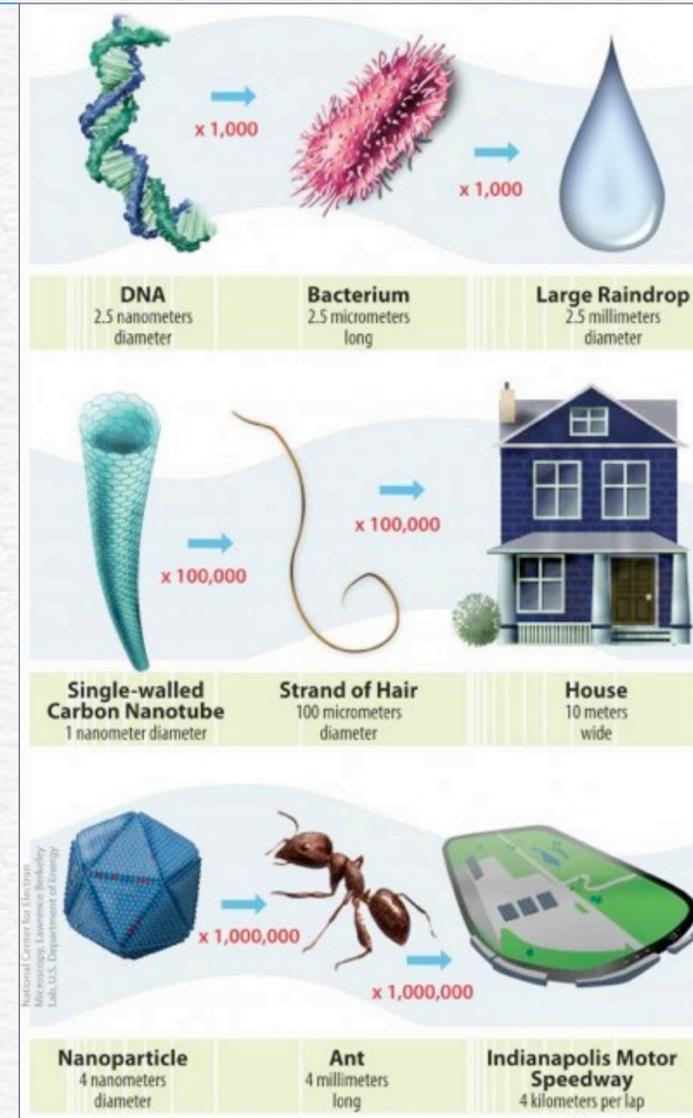


Règlement sur la santé et la sécurité du travail (art. 103)

“ Tout système de ventilation mécanique installé dans un établissement doit être en mesure de procurer le nombre minimal de changements d'air frais à l'heure indiqué à l'annexe III ... ”

Les obligations juridiques dans la gestion des risques
4.- Exemples * Risques théoriques

Nanotechnologies



Les obligations juridiques dans la gestion des risques

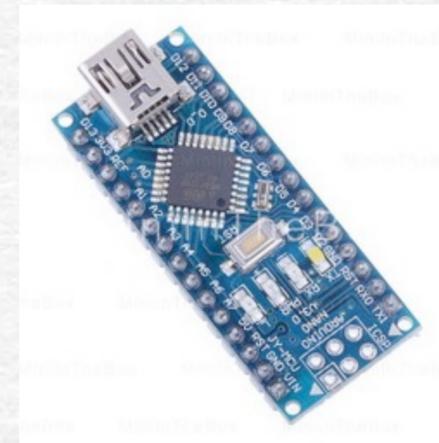
4.- Exemples * Risques théoriques

Nanotechnologies :

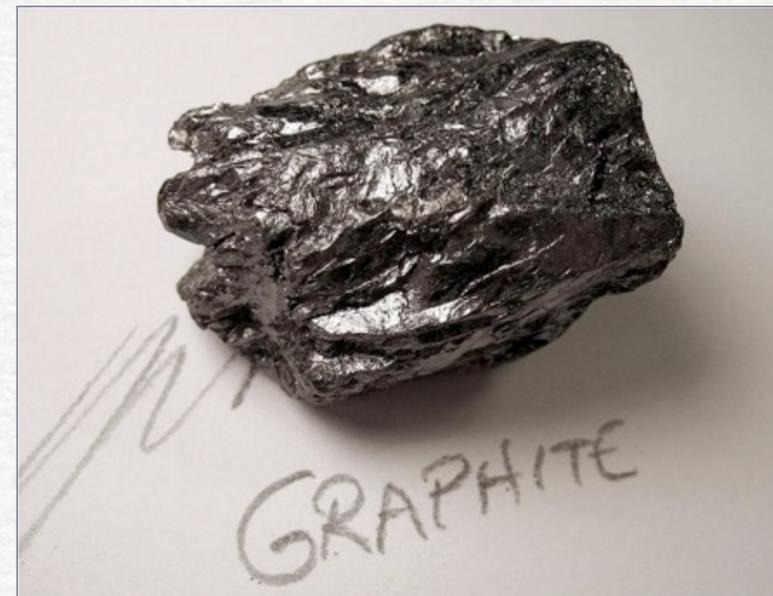
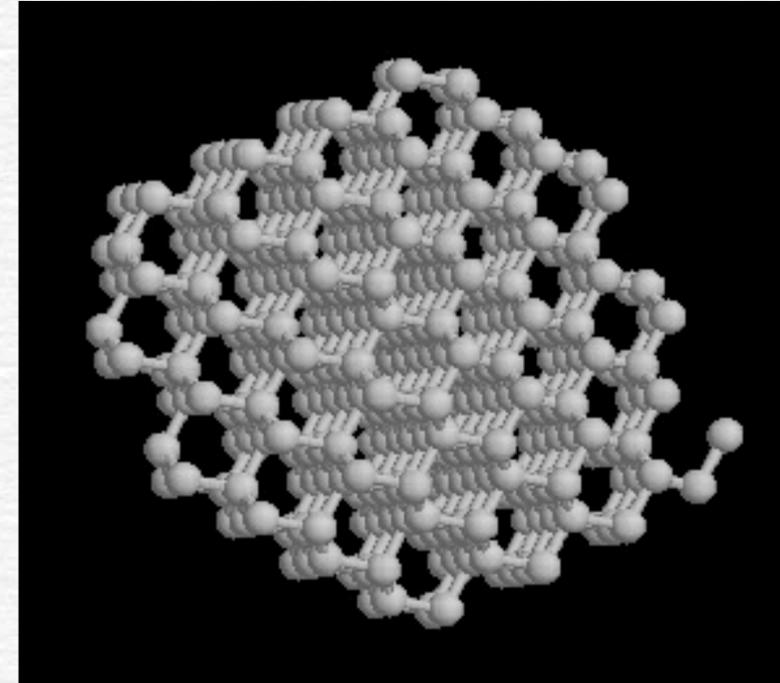
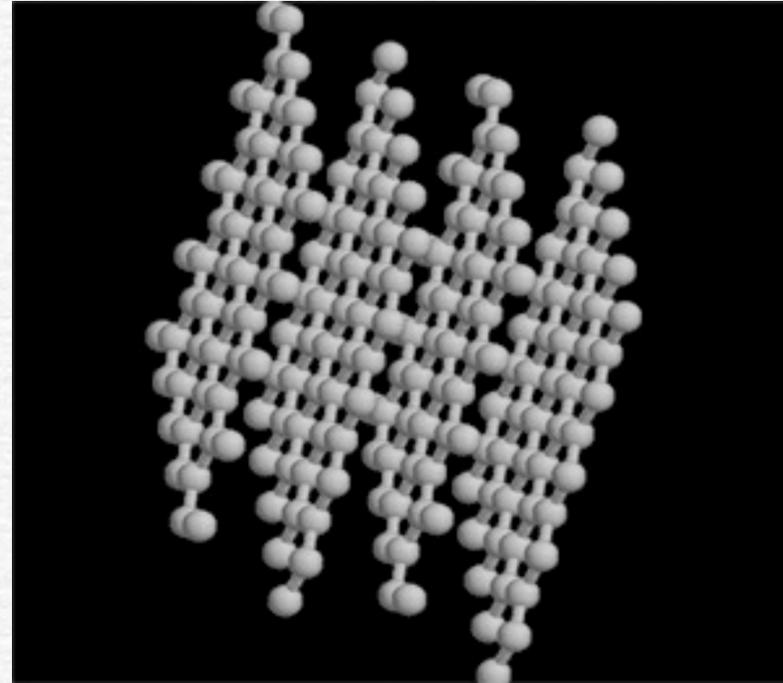
100 nm;
Émergence de nouvelles propriétés;
Fabrication par l'humain.

Usages divers :

Textiles;
Matériaux;
Électronique;
Biomédical;
Etc.

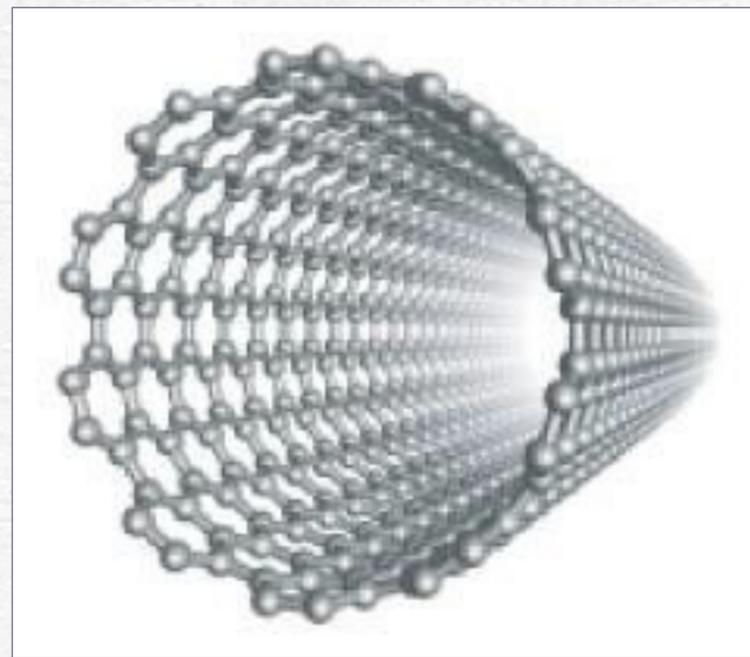


Nanotechnologies



Nanotechnologies

Nanotube de carbone

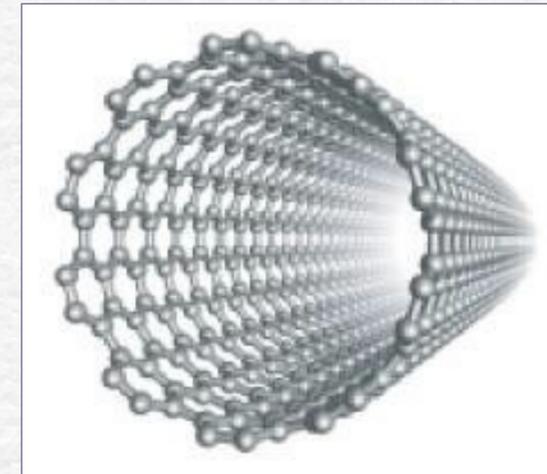


Les obligations juridiques dans la gestion des risques

4.- Exemples * Risques théoriques

Face aux nanotechnologies

Comment protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur ?



Les obligations juridiques dans la gestion des risques

4.- Exemples * Risques théoriques

Face aux nanotechnologies

Peut-on procéder par analogie avec les fibres d'amiante ?

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (art. 42)

“ Lorsqu’un travailleur est exposé à une substance identifiée à l’annexe I comme ayant un effet cancérigène démontré ou soupçonné chez l’humain ... une telle exposition doit être réduite au minimum, même lorsqu’elle demeure à l’intérieur des normes prévues à cette annexe. ”

Les obligations juridiques dans la gestion des risques

4.- Exemples * Risques théoriques

Face aux nanotechnologies

Peut-on procéder par analogie avec les fibres d'amiante* ?

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Annexe I)

Cancérogènes

C1 : un effet cancérogène démontré chez l'humain

C2 : un effet cancérogène soupçonné chez l'humain

C3 : un effet cancérogène démontré chez l'animal. Pour ces substances, les résultats des études chez l'animal ne sont pas nécessairement transposables à l'humain.

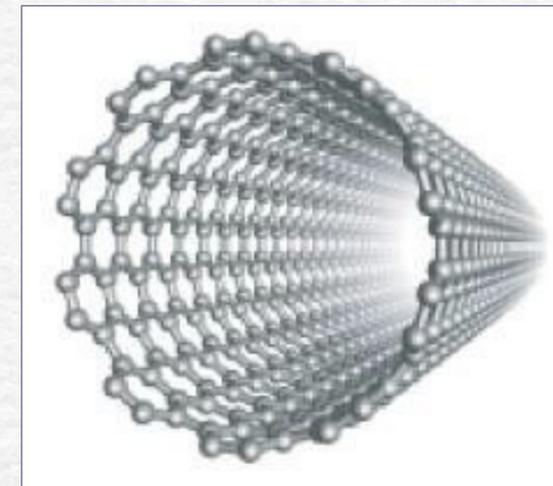
*** Amiante – Chrysotile C1**

Les obligations juridiques dans la gestion des risques

4.- Exemples * Risques théoriques

Face aux nanotechnologies

Faut-il s'en tenir à respecter la lettre de la loi ou aussi son esprit ?



Les obligations juridiques dans la gestion des risques

4.- Exemples * Risques théoriques

Selon M^e Murielle Drapeau et M^e Richard Mailhot,

“ Il ne suffit pas que l’employeur respecte les dispositions réglementaires applicables à son établissement ou aux équipements de production, il doit prolonger son effort au-delà de la norme en présence d’une source de danger. ”

Questions et réponses en santé et sécurité au travail, CCH, 2007.

Les obligations juridiques dans la gestion des risques

4.- Exemples * Risques théoriques

Face aux nanotechnologies

Y a-t-il lieu d'invoquer le principe de précaution face à une nouvelle technologie qui s'inscrit dans la sphère de l'incertitude scientifique quant aux effets sur la santé des travailleurs ?

Comment, face aux développements technologiques, identifier, caractériser, contrôler le danger, étapes cruciales dans la gestion des risques ?

Les obligations juridiques dans la gestion des risques



**MERCI DE
VOTRE ATTENTION!**



National Center for Electron
Microscopy, Lawrence Berkeley
Lab, U.S. Department of Energy